

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01972

Numéro SIREN : 797 718 343

Nom ou dénomination : PHS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 17933

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****M SABRAN PHILIPPE**A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20151800102525

Pour le compte de :

EURL PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC-BEL-AIR

N° SIREN : 797 718 343

Période déclarée : 01/05/2020 au 30/04/2021

Date limite de dépôt : 17/08/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

*(Applicable à compter du
31/12/2020)***A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

347 CHEMIN DE LA TREILLE

Code postal

13220Ville **BOUC BEL AIR**Pays **FRANCE****C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%

Bénéfice imposable à 28%

Déficit (*report du 2033-B*)**8 669**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	506		506
Créances autres (3)	6 853		6 853
Disponibilités	2 152		2 152
TOTAL II	9 511		9 511
TOTAL GENERAL (I + II)	9 511		9 511

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-14 866
Résultat de l'exercice	6 196
TOTAL I	-7 670
3 - DETTES	
Emprunts et dettes assimilées (4)	1 410
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	4 988
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	7 509
TOTAL III	13 907
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 237

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(4) Dont dettes à plus d'un an

14 866

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	27 984
Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services dont export et livraisons intracommunautaires	16 535
Subventions d'exploitation reçues		7 688
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		52 207
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)		20 256
Achats de matières premières et autres approvisionnements (<i>y compris droits de douane</i>)		142
Autres charges externes		16 127
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Rémunérations du personnel		8 030
Charges sociales		1 448
Total des charges d'exploitation (II)		46 003
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		6 204
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	3
	Produits exceptionnels (IV)	
	Charges financières (V)	10
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (<i>art. 217 octies</i>)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (<i>art. 39 quinquies D</i>)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		6 197

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	6 197	
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		14 866
	dont créance due au report en arrière du déficit	14 866
	dont déduction exceptionnelle (<i>art. 39 decies</i>)	
	dont déduction exceptionnelle (<i>art. 39 decies A</i>)	

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
Déductions de l'exercice		
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
<i>dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)</i>		8 669
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		8 669



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	44 519
TOTAL 1	44 519

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	20 398
TOTAL 3	20 398

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)	24 121
--	--------

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	SABRAN PHILIPPE	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance		Pays de naissance	
	Code postal de naissance		Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie	347 CHEMIN DE LA TREILLE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	13220	Ville	BOUC BEL AIR
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI
*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
29/10/2021

L'an 2021, 29 octobre, à 17 heures, Monsieur SABRAN Philippe, demeurant au 347
Chemin de la Treille 1320 Bouc Bel Air

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 1.00 € de nominal chacune, composant
le capital social, intégralement libéré de la Société PHS, agissant en sa qualité
d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

I- A préalablement exposé ce qui suit : En sa qualité de seul gérant de la Société,
Monsieur SABRAN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan,
compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 avril 2021 et a établi le rapport
de gestion sur les opérations de cet exercice.

II- A pris les décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021
- l'affectation du résultat de cet exercice.
- Rémunération
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de
commerce
- Les pouvoirs en vue des formalités

Première décision

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le
30 avril 2021, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été
présentés. Lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 6 196.00 €. Il approuve
également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport
de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice
de 6 196.00 € qu'il affecte en totalité au compte « report à nouveau »

Deuxième décision

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de
commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Troisième décision

L'associé unique n'a pas encore statué sur sa rémunération mensuelle pour ses
fonctions de gérant.

La Société prendra en charge les charges sociales TNS du gérant,

Les frais professionnels du gérant seront remboursés par la Société sur justificatifs.

.../...

P-S